

Budget 2012 : des répercussions plus graves que le choc initial

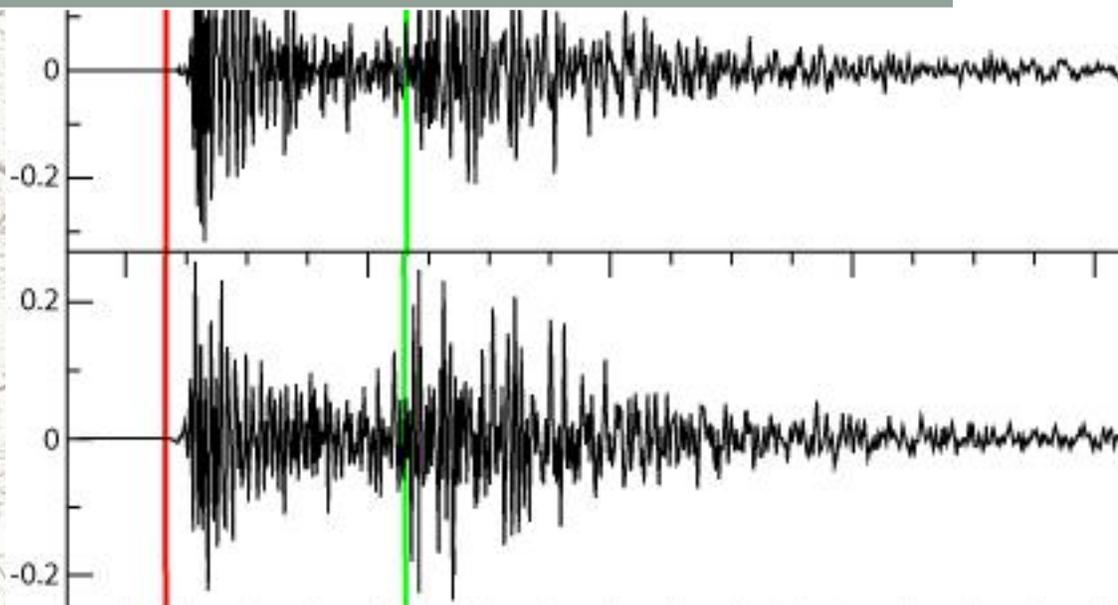


Table des matières

Introduction	2
LE PORTRAIT D'ENSEMBLE	6
LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN	11
DÉVELOPPEMENTS DANS LES SOUS-SECTEURS CULTURELS	16
ARTS	17
PATRIMOINE	23
INDUSTRIES CULTURELLES	26
AUTRES DÉPENSES.....	30
DIVERS :	32
AUTRES DÉVELOPPEMENTS TOUCHANT LE SECTEUR CULTUREL	32
Annexe	34

Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et d'une sélection de sociétés d'État, total du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice 2011-2012)

Introduction

Les analyses de budget fédéral par la CCA au cours des dernières années ont traduit le sentiment d'appréhension du secteur culturel au fil des réductions potentielles à venir et le manque de clarté, de cohérence et de transparence de l'approche du gouvernement fédéral touchant les secteurs des arts, du patrimoine et des industries culturelles.

Comme beaucoup ne le savent que trop bien, le gouvernement, maintenant majoritaire, a amorcé l'an dernier un exercice de réduction du déficit qui a scruté à la loupe les quelque 80 milliards \$ de dépenses directes des programmes afin d'identifier 4 milliards de dollars à réduire en permanence d'ici 2014-2015. Immédiatement après les élections de mai 2011, les ministères et les organismes d'État devaient préparer des scénarios de réduction des dépenses de 5 et 10 %. Cette initiative était conforme à l'optique d'un « petit gouvernement ». Elle est venue après que le gouvernement conservateur minoritaire ait disposé d'un excédent budgétaire hérité des libéraux par le biais de réductions d'impôts (environ 15 milliards \$ par an en pertes de revenus de la réduction de la TPS de 7 à 5 % seulement). Le déficit budgétaire substantiel créé à la suite des pressions exercées par l'opposition d'augmenter les dépenses gouvernementales pour contrer la crise économique de 2009-2010 fournit maintenant le prétexte parfait pour serrer la ceinture.

La question à se poser au sujet des 4 milliards \$ de réduction de l'an dernier était de toute évidence : où tomberait le couperet en ce qui concerne le secteur culturel? Le Budget 2012 apporte un début de réponse : il trace dans ses grandes lignes où tombe le couperet et l'ampleur des compressions. Le gouvernement s'est engagé à ne pas toucher aux fonds versés au Conseil des arts du Canada et aux musées nationaux : ni l'un ni les autres n'ont été touchés par les plus récentes réductions. Le gouvernement a en outre haussé de 1,5 à 3 milliards \$ la limite des indemnités au Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada, ce qui constitue un soutien bienvenu aux musées et aux galeries qui ont les moyens d'organiser de grandes expositions. Cette mesure a été bien accueillie par ces organisations et bien évidemment, la CCA se réjouit que le gouvernement ait entendu les appels du secteur à protéger le financement du Conseil des arts du Canada.

Les nouvelles ont été cependant moins bonnes pour les autres agences culturelles qui seront privées au cours des trois prochaines années de près de 200 millions. Outre le portefeuille de Patrimoine canadien, mais d'un grand intérêt pour le secteur culturel, le budget de Statistique Canada a été amputé de 33,9 millions \$ et celui de Parcs Canada de 29,2 millions \$, ce qui affecte sérieusement d'un bout à l'autre du pays le soutien et les services aux sites historiques et à l'exploitation des canaux. Les derniers vestiges de ce qu'était naguère la diplomatie culturelle canadienne n'ont pas échappé non plus à la hache : les derniers attachés culturels, les relations universitaires internationales et les études canadiennes à l'étranger se sont tous retrouvés dans la mire du Budget 2012.

Il est vite apparu évident que le secteur de l'audiovisuel était le grand perdant des décisions budgétaires du gouvernement, suivi de près par celui du patrimoine, et ce en dépit de la protection assurée aux musées nationaux. Comme plusieurs le craignaient, Radio-Canada/CBC aura été une cible importante du gouvernement, en plus d'avoir à absorber les coûts d'inflation sur les biens et services, comme l'ensemble des ministères et agences gouvernementales. De plus, la Société ne recevra pas les 60 millions \$ supplémentaires cette année, cette somme ayant été finalement incluse dans son financement de base juste à temps pour être affectée par la réduction de 10%. Le radiodiffuseur national public a été acculé à des choix difficiles qui auront des conséquences

sur la diversité, la qualité et la quantité de sa programmation, déclenchant une cascade de répercussions sur les musiciens, les comédiens et les producteurs et affectant la chaîne de production à travers l'ensemble du pays. Les compressions à Téléfilm Canada et à l'ONF toucheront également la production du contenu audiovisuel canadien, les documentaires en particulier, quoique les deux organisations en partenariat avec Rogers ont depuis réaffecté des ressources à la production de documentaires, initialement grandement touchée par les réductions gouvernementales.

Dans le cas de Bibliothèque et Archives Canada, les conséquences peuvent s'avérer désastreuses. En effet, l'annulation du Programme national de développement des archives entraînera la fermeture probable de plusieurs conseils d'archives provinciaux et de plusieurs petites archives locales, au total environ 800, qui étaient financés par ce programme. En ce qui a trait à l'organisation elle-même, l'acquisition et la préservation d'archives et leurs accès en souffriront. À la suite des compressions antérieures ou propres au budget 2012 affectant la collecte de données scientifiques et (y compris d'autres décisions non budgétaires comme l'abolition du recensement obligatoire détaillé), le gouvernement a été critiqué vertement pour avoir tourné le dos à un processus décisionnel fondé sur des données probantes, comme on l'a vu par exemple lors de la manifestation « Death of Evidence » qui a eu lieu à Ottawa à la suite de la lecture du budget.

Le budget ne précise aucun détail particulier sur les compressions. Conformément à une directive du Conseil du Trésor en février dernier à tous les ministères et agences, rendue publique par une fuite et rapidement démentie par le ministre Tony Clement, le gouvernement a imposé une stratégie de non-communication sur toute mesure spécifique. Cela signifie qu'à l'instar de tous les autres secteurs, le secteur culturel découvre au compte-gouttes l'impact réel du budget, au fur et à mesure que les organisations touchées publient des informations sur les programmes et les services affectés et la mesure avec laquelle elles sont touchées.

L'information fait jour lentement, mais l'incertitude est encore grande à savoir dans quelle mesure ces compressions affecteront le secteur et de quelle façon les organismes fédéraux touchés atteindront leurs objectifs cumulatifs de réduction au cours des trois prochaines années. Ce manque de transparence dans la diffusion opportune de l'information constitue un énorme défi, non seulement pour le secteur culturel, mais encore pour toutes les parties intéressées qui essaient de suivre le processus. Le Directeur parlementaire du budget a essayé à multiples occasions d'obtenir un supplément d'information sur l'objet des compressions et s'est dit préoccupé du fait que son bureau soit immobilisé dans la conduite de ses travaux. Cette politique du secret, visant sans contredit à diminuer les risques de protestations, a rendu beaucoup plus difficile la préparation de l'analyse annuelle de la CCA.

Pour l'instant, ce que nous savons c'est que les organisations essaient de protéger le financement direct des programmes et se sont concentrées autant que possible sur les mesures visant à améliorer l'efficacité administrative. Il n'en reste pas moins que le Budget 2012 prévoit des compressions draconiennes à d'importants programmes, tels le soutien aux documentaires indépendants par l'ONF¹, financement de développement de

¹ Le 6 août dernier, Téléfilm Canada et le Groupe de fonds Rogers ont annoncé avoir conclu un partenariat avec l'Office national du film concernant le Programme pour le long métrage documentaire. À la suite de cette entente, le budget du programme a été rétabli à 1,5 million \$ annuellement.

Téléfilm, et Aide aux créateurs du fonds de la musique du Canada, pour n'en nommer que quelques-uns. Plus encore, malgré une protection des subventions et des contributions financières directes, les réductions au soutien administratif mettent en péril l'efficacité et l'efficience actuelles et futures de l'administration, sans oublier les changements de priorités qui ne sont pas toujours annoncées ou expliquées.

Il faut également souligner que ces compressions s'ajoutent à celles des années précédentes. La plupart des organisations culturelles fédérales ont été soumises deux fois depuis 2006 au processus de l'examen stratégique gouvernemental et ont dû réaffecter les dépenses des plus basses priorités aux plus hautes, un exercice que plusieurs ont comparé au « Choix de Sophie ». Les lecteurs se rappelleront que les programmes Routes commerciales et PromArt ont été victimes en 2008 de ce processus à l'instar de nombreux autres programmes fédéraux. En outre, il a fallu que tous les ministères, y compris celui de Patrimoine canadien, absorbent les hausses salariales et l'inflation sur les biens et services des dernières années, résultant pour ce dernier en une perte d'environ 2 millions \$.

Bien que plusieurs organismes et programmes culturels ne soient pas directement visés par les réductions du budget 2012, ils ne jouissent que d'une sécurité relative en ce sens qu'ils ont tous connu des réductions au cours des années précédentes. De plus, leurs budgets sont au mieux stagnants, ce qui à terme se traduit par des réductions tandis que la population croît et l'inflation gruge le vrai pouvoir d'achat. C'est entre autres le cas pour Radio-Canada dont les crédits parlementaires actuels sont au même niveau nominal qu'au début des années '90. **Cependant, sur la foi de l'information disponible à l'heure actuelle, il serait juste de dire que tout bien considéré, le secteur culturel ne s'en tire pas plus mal que les autres par suite de cette nouvelle ronde de compressions.**

Ceci étant dit, le gouvernement n'a toujours pas exposé une vision claire ou compréhensive de son approche concernant la culture dont la préoccupation ne s'est imposée à lui que par suite du ressac qui a caractérisé l'élection de 2008. Cependant, les choix arrêtés au cours des dernières années, et plus récemment les compressions du Budget 2012, laissent entrevoir certaines orientations générales de l'approche gouvernementale relative au secteur culturel. Il semble en premier lieu qu'on insiste davantage sur des projets lancés en collaboration avec le secteur privé et les collectivités. Le Musée canadien des droits de la personne, un projet commun public-privé, en est l'illustration la plus marquante, mais une insistance plus marquée du gouvernement pour les projets recevant l'appui de la collectivité semble un thème récurrent.

Deuxièmement, les ministres de Patrimoine canadien et des Finances ont souvent déclaré qu'aucune organisation ne pouvait prétendre avoir droit à du financement. Il ne faut pas conclure qu'une organisation ayant reçu une aide financière durant plusieurs années serait en droit de la recevoir indéfiniment. Comme les priorités évoluent, les réaffectations doivent être apportées et il faudra à l'avenir cesser de toujours miser sur le soutien fédéral. Cette philosophie, à la base même des exercices de révision stratégique des années récentes, est *de facto* imposée aux agences gouvernementales dont les budgets diminués ou stagnants font face à des demandes nouvelles.

Troisièmement, le gouvernement semble diriger ses efforts vers des « rôles fédéraux essentiels », un message qu'il répète souvent lorsqu'il évoque son approche globale à la gouvernance. Mis à part la radiodiffusion et le droit d'auteur, qui sont de juridiction fédérale, la Constitution est silencieuse en ce qui concerne la culture et le patrimoine. Alors que depuis les années 1950 le gouvernement fédéral s'est investi davantage dans le

financement des activités culturelles par le biais de programmes et d'agences gouvernementales, le gouvernement actuel semble « démissionner » de secteurs qui ressortent à première vue de responsabilités provinciales. Ainsi, la décision d'interrompre le financement de 37 des 43 conseils sectoriels des ressources humaines, notamment le Conseil des ressources humaines du secteur culturel, peut être mieux comprise sous cet angle.

Quatrièmement, le gouvernement semble concevoir la culture comme une affaire purement domestique, abandonnant progressivement son appui aux activités culturelles internationales, que ce soient l'appui aux tournées, la diplomatie culturelle ou les relations universitaires internationales. Même les Prix du Canada pour les arts et la créativité, une initiative surprise du budget 2010 conçue par le gouvernement pour intéresser la communauté artistique internationale, semble être morte de sa belle mort.

Cinquièmement, il semble que le concept de patrimoine prenne une signification spécifiquement politique de la part du gouvernement qui insiste sur les symboles militaires (commémorations de la deuxième Grande Guerre, la guerre de 1812); sur un retour aux symboles monarchiques (Jubilé de la reine, retour au nom de Marine royale, etc.) et sur les revendications territoriales (expédition Franklin), plutôt par exemple que sur le patrimoine culturel ou des valeurs (e.g. aucune commémoration de la Charte des droits et libertés).

L'analyse de cette année a été préparée dans ce contexte. Le document est divisé en quatre volets. Le premier examine « le portrait d'ensemble » des niveaux de financement général du gouvernement aux principales institutions culturelles. Le deuxième porte sur le ministère du Patrimoine canadien, en examinant sa structure organisationnelle et ses dépenses consacrées aux programmes. Le troisième présente une analyse plus approfondie des dépenses des programmes des sous-secteurs culturels et le dernier volet explore certains développements pertinents au secteur culturel au-delà des mesures strictement budgétaires.

LE PORTRAIT D'ENSEMBLE

Le Plan d'action pour la réduction du déficit (PAR), de très mauvaises nouvelles pour certaines organisations

Comme on l'explique dans l'introduction, le Plan d'action pour la réduction du déficit du gouvernement exigeait de tous les organismes fédéraux d'élaborer des scénarios de compressions de 5 à 10 %. Le Budget 2012 annonce les résultats de ce processus, l'ampleur des compressions pour l'année 2012-2013 et le montant total permanent des compressions que les organisations doivent imposer d'ici 2014-2015. Le budget ne précise cependant pas les programmes ou les activités directement touchés par ces réductions, l'information commençant lentement à émaner des organisations intéressées dans les semaines et les mois qui ont suivi la lecture du budget.

Cette section présente un « portrait d'ensemble » du secteur culturel en ce qui a trait aux dépenses et aux compressions de 2012-2013 et des années subséquentes. Comme il a été dit précédemment, **dans son ensemble, le secteur culturel n'a pas été frappé aussi durement qu'on aurait pu craindre, le gouvernement s'étant engagé à maintenir les niveaux de financement du Conseil des arts du Canada et des musées fédéraux. Par contre, certaines organisations ont été frappées durement, en particulier la CBC/Radio-Canada, l'Office national du film et Téléfilm Canada, chacune d'elle devra assurer une réduction permanente de 10 % d'ici 2014-2015. Bibliothèque et Archives Canada, le Centre national des arts et le ministère du Patrimoine canadien subiront respectivement des compressions de 8,2 %, 5,3 % et 3,5 % d'ici 2014-2015. Il faut se rappeler que ces compressions viennent à la suite des réductions subies dans le cadre du processus des précédents examens stratégiques et de la nécessité pour les organismes fédéraux d'absorber toutes autres hausses salariales et administratives au cours des dernières années.**

Le tableau 1 illustre en détail ces changements. Il affiche les dépenses du ministère du Patrimoine canadien et celles d'organismes et de sociétés d'État choisis pour les périodes 2011-2012 et 2012-2013 (chaque organisation fait l'objet d'un examen plus détaillé à la fin de cette analyse). Les lecteurs remarqueront que **le Budget principal des dépenses pour l'année 2012-2013 ne reflète pas les compressions annoncées dans le Budget 2012**, ces compressions du Budget 2012 sont donc affichées au tableau 1.

Les deuxième et troisième colonnes du tableau affichent les dépenses de l'exercice 2011-2012 : les dépenses du Budget principal des dépenses et les dépenses totales pour l'exercice, incluant celles des budgets supplémentaires. Les trois colonnes suivantes affichent les dépenses engagées jusqu'à présent pour l'année 2012-2013 : celles du Budget principal et le premier des budgets supplémentaires (Budget supplémentaire des dépenses A), les compressions annoncées dans le Budget 2012 (celles du présent exercice et celles annoncées pour 2014-2015), et les dépenses nettes à ce jour pour 2012-2013 (calculées en soustrayant les réductions dans le budget des dépenses du Budget principal et du Budget supplémentaire des dépenses A).

Les deux dernières colonnes montrent les augmentations (diminutions) entre les dépenses à ce jour en 2012-2013 (colonne 5) et (a) le Budget principal pour l'exercice 2011-2012 et (b) le total des dépenses en 2011-2012 (Budget principal et Budgets supplémentaires). Lors de ses analyses des budgets précédents, la CCA a concentré ses analyses budgétaires sur les différences entre les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses année après année. Cette année, l'analyse a mis l'accent sur les modifications au financement dans la dernière colonne du tableau, c.-à-d., la différence entre les dépenses jusqu'à présent en 2012-2013 et les dépenses totales de l'exercice 2011-2012. **Étant donné le contexte actuel de restrictions et de mesures d'austérité budgétaires, il semble improbable que des fonds supplémentaires soient accordés au secteur culturel dans le Budget supplémentaire des dépenses.** De plus, les Budgets supplémentaires des dépenses des années précédentes incluaient des suppléments périodiques destinés à différentes organisations et à différents programmes, mais plusieurs de ces dépenses sont maintenant intégrées au Budget principal des dépenses. **Il y a donc tout lieu de croire que les dépenses de l'exercice à ce jour représentent le financement total du secteur pour le présent exercice.**

Baisse des niveaux de financement en 2012-2013 – Une baisse importante pour certaines organisations

Comme le révèle la dernière cellule de la ligne du bas du tableau, *les niveaux de financement global ont diminué de près de 200 millions \$ (6,1 %) entre les dépenses à jour cette année et le total des dépenses de l'an dernier.*

Comme on l'a noté plus haut, les paragraphes suivants de la présente analyse abordent les détails particuliers derrière les changements des niveaux de financements pour chaque organisation. L'étude de ce « portrait d'ensemble » des dépenses de l'exercice 2012-2013 à ce jour indique que **toutes les organisations ont subi des réductions à leur financement à l'exception du Musée canadien de la nature.** Pour la plupart d'entre elles, ces compressions sont minimales (moins de 3 %) : le Conseil des arts du Canada (réduction de 0,1 %); le Centre national des arts (réduction de 0,8 %); le Musée des beaux-arts du Canada (réduction de 1,5 %); le Musée canadien des civilisations (réduction de 2,7 %); le Musée des sciences et de la technologie du Canada (réduction de 1,4 %); l'Office national du film (réduction de 2,1 %) et Téléfilm Canada (réduction de 2,6 %). Ces réductions sont conformes à l'engagement du gouvernement de maintenir le financement du Conseil des arts et des musées nationaux ci-haut mentionnés.

Parmi les organisations qui ont subi les plus lourdes coupures dans leur financement cette année, signalons le Ministère du Patrimoine canadien (réduction de 5,5 % des dépenses totales de l'an dernier); la CBC/Radio-Canada (réduction de 7,7 % des dépenses totales de 2011-2012) et Bibliothèque et Archives Canada (réduction de 7,9 % par rapport à l'an dernier). Le Musée canadien des droits de la personne présente une diminution importante (réduction de 21,7 millions \$, soit plus de 200 %), résultat de la conclusion de l'engagement de dépenses d'immobilisation du fédéral envers la construction du musée. Deux organisations seulement ont reçu une hausse de leur financement : le Musée canadien de la nature (hausse de 13,6 % à la suite de fonds versés à l'organisation lors du Budget 2008 pour « régler les problèmes d'exploitation et d'infrastructure ») et le nouveau Musée canadien de l'immigration au Quai 21 à Halifax (augmentation de 100 %, en raison du premier financement fédéral à la création de cette nouvelle institution).

D'autres compressions à venir : d'importantes compressions à l'endroit de certaines organisations d'ici 2014-2015

Il ne faut pas perdre de vue que ces compressions ne sont qu'un début. Elles progresseront jusqu'en 2014-2015, année où les réductions permanentes sont importantes pour plusieurs organisations : le ministère du Patrimoine canadien (réduction de 46,2 millions \$ ou 3,5 %); Radio-Canada (réduction de 115 millions \$ ou 10,7 %); Bibliothèque et Archives Canada (réduction de 9,7 millions \$ ou 8,2 %); le Centre national des arts (réduction de 1,9 million \$ ou 5,3 %); l'ONF (réduction de 6,7 millions \$ ou 10 %) et Téléfilm Canada (réduction de 10,6 millions \$ ou 10 %). **Dans son ensemble, le financement des organisations affichées au tableau 1 diminuera de 190 millions \$ en 2014-2015. Ceci représente une diminution de 6,2 % du montant des dépenses du Budget principal des dépenses 2012-2013.**

Tableau 1 : Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis de 2011-2012 à 2012-2013, en millions de dollars

Organisation ¹	2011-2012 Dépenses		2012-2013 Dépenses à ce jour			Augmentation (diminution) des dépenses totales de 2012-2012 à ce jour et,,	
	Budget principa l des dépense s	Total des dépenses ²	Budget principal des dépenses et budget supplémentair e des dépenses A ³	Compression s du Budget 2012 de 2012-2013 (compression s continues prévues en 2014-2015)	2012- 2013 Dépense s à ce jour	Budget principa l des dépense s 2011- 2012	Total des dépense s 2011- 2012
Ministère du Patrimoine canadien	1143,3	1336,7	1280,6	(17,8 = 1,4 %) (46,2 = 3,5 %)	1262,8	119,5 +10,5 %	(73,9) (5,5 %)
Conseil canadien des arts	181,8	181,9	181,8	-	181,8	-	(0,1) (0,1 %)
CBC/Société Radio-Canada	1074,3	1134,3	1074,3	(27,8 = 2,6 %) (115,0 = 10,7 %)	1046,5	(27,8) (2,6 %)	(87,8) (7,7 %)
Bibliothèque et Archives Canada	113,0	124,0	117,7	(3,5 = 2,7 %) (9,6 = 8,2 %)	114,2	1,2 +1,1 %	(9,8) (7,9 %)
Centre national des arts	35,6	35,8	35,6	(0,1 = 0,3 %) (1,9 = 5,3 %)	35,5	(0,1) (0,3 %)	(0,3) (0,8 %)
Musée des beaux-arts du Canada	48,6	48,9	48,2	-	48,2	(0,4) (0,8 %)	(0,7) (1,5 %)
Musée canadien des civilisations	63,4	64,2	62,5	-	62,5	(0,9) (1,4 %)	(1,7) (2,7 %)
Musée canadien des droits de la personne	31,7	31,7	10,0	-	10,0	(21,7) (68,5 %)	(21,7) (217,0 %)
Musée Canadien de l'immigration au Quai 21	-	10,0	10,0	-	10,0	10,0 +100,0 %	-

Musée canadien de la nature	28,6	28,6	33,1	-	33,1	4,5 +15,7 %	4,5 +13,6 %
Musée des sciences et de la technologie du Canada	29,0	29,3	28,9	-	28,9	(0,1) (0,3 %)	(0,4) (1,4 %)
Office national du film du Canada	66,8	68,1	66,8	(0,1 = 0,1 %) (6,7 = 10,0 %)	66,7	(0,1) (0,1 %)	(1,4) (2,1 %)
Téléfilm Canada	105,7	105,7	105,7	(2,7 = 2,6 %) (10,6 = 10,0 %)	103,0	(2,7) (2,6 %)	(2,7) (2,6 %)
TOTAL	2921,8	3199,2	3055,2	(52,0 = 1,7 %) (190,0 = 6,2 %)	3003,2	81,4 +2,8 %	(196,0) (6,1 %)

Remarque : La somme des chiffres pourrait ne pas correspondre aux totaux indiqués en raison de leur arrondissement,

¹Ces organismes produisent aussi des recettes annuelles.

²Total des dépenses = les dépenses du Budget principal des dépenses de 2011-2012 et du Budget supplémentaire des dépenses A, B et C.

³Les organismes suivants ont reçu des fonds ou des transferts de fonds dans le Budget supplémentaire des dépenses : le ministère du Patrimoine canadien (456 000 \$ en fonds nouveaux), le Conseil canadien des arts (127 000 \$ en transfert de fonds) et Bibliothèque et Archives Canada (222 902 \$ en transfert de fonds).

Sources : Gouvernement du Canada, *Budget principal des dépenses 2012-2013, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire (A) 2012-2013 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*; Gouvernement du Canada, *Budget principal des dépenses 2011-2012, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2011-2012 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012*; Gouvernement du Canada, *Emploi, croissance et prospérité : Plan d'action économique du Canada 2012* (Budget 2012).

LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La présente section de l'Analyse du budget porte sur le ministère du Patrimoine canadien, en particulier sur sa structure organisationnelle et de rapport et sur ses dépenses selon ses résultats stratégiques. Elle évalue également les répercussions des compressions du Budget 2012 sur le personnel de l'organisation. La section suivante examine les niveaux de financement des principaux programmes du Ministère.

Le portefeuille de Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien est dirigé par le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'honorable James Moore (Port Moody-Westwood-Port Coquitlam, Colombie-Britannique). Le portefeuille comprend aussi le ministre d'État au sport, l'honorable Bal Gosal (Bramlea-Gore-Malton, Ontario). Le ministère comptait également la ministre d'État à la condition féminine, l'honorable Rona Ambrose (Edmonton-Spruce Grove, Alberta), mais ce secteur ne fait désormais plus partie du ministère du Patrimoine.

Le portefeuille du Patrimoine canadien comprend le ministère du Patrimoine canadien et plus d'une douzaine d'autres organismes culturels, y compris des organismes de services spéciaux (l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine); des agences (la Bibliothèque et Archives Canada, l'Office national du film et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes); des sociétés d'État (tels le Conseil des arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, la Société Radio-Canada/CBC) et la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. En plus de son administration centrale à Gatineau, Québec, le Ministère maintient cinq bureaux régionaux et plus d'une douzaine de points de service d'un bout à l'autre du pays.

Priorités ministérielles

Le Rapport sur les plans et priorités du ministère du Patrimoine canadien est habituellement publié à peu près en même temps que le budget fédéral. Toutefois cette année, sa publication a suivi de plusieurs semaines celle du budget et après que les compressions furent annoncées. Le Rapport sur les plans et priorités ne comprend donc pas les compressions annoncées dans le Budget 2012, soit le 29 mars 2012. Il reflète plutôt certaines compressions aux budgets entre 2007 et 2010, comme le gel de 2010.

En ce qui a trait à l'exercice 2012-2013, le Ministère a établi quatre priorités. Ce sont :

- célébrer le patrimoine et l'histoire du Canada (p. ex., la guerre de 1812);
- tirer avantage de la technologie numérique, notamment l'amendement de la *Loi sur le droit d'auteur*;
- investir dans les collectivités (p. ex., mettre en place la feuille de route des langues officielles au Canada;

- gérer avec efficacité les finances et les activités des organismes, notamment une révision de l'administration des subventions et des contributions.

Structure ministérielle de rapport et dépenses selon les Résultats stratégiques

Le Ministère utilise la même structure de rapport de ses activités depuis 2009-2010. Il regroupe les arts, les industries culturelles et le patrimoine sous le même résultat stratégique, ce qui facilite le suivi sur douze mois des changements des dépenses dans ces sous-secteurs culturels. Le tableau 2 illustre la structure de rapport qui répartit les activités du Ministère selon trois résultats stratégiques, sept activités de programmes et un certain nombre de sous-activités de programmes. Le premier résultat stratégique est axé sur **la création et l'accessibilité des expressions artistiques et du contenu culturel** et il englobe tous les programmes du Ministère dans les secteurs des arts, du patrimoine et des industries culturelles. Le deuxième résultat stratégique est axé sur l'identité canadienne (y compris certains programmes qui touchent le secteur culturel), tandis que le troisième englobe les activités du Ministère dans le secteur du sport.

Les cinq dernières colonnes du tableau présentent les Prévisions des dépenses et les Dépenses prévues pour la période 2011-2012 à 2014-2015, telles qu'exposées dans le *Rapport sur les plans et les priorités du Ministère* (RPP) 2012-2013. Il faut souligner encore une fois que **le RPP ne reflète pas les compressions budgétaires annoncées dans le Budget 2012 (elles ont été ajoutées aux deux dernières lignes du tableau). De plus, les dépenses prévues pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015 n'ont pas été votées au Parlement; elles sont donc sujettes à changement par le gouvernement. Ces chiffres pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015 doivent donc être interprétés avec une grande prudence.**

Malgré cette réserve, il est possible de tenter quelques observations. La première est qu'en raison d'événements sportifs ponctuels, l'ensemble des niveaux de dépenses prévus sera accru au cours de deux prochaines années, même après avoir calculé les compressions du Budget 2012 (voir les dernières lignes du tableau concernant les répercussions des compressions budgétaires). Le financement du premier résultat stratégique (arts, patrimoine, industries culturelles) demeure stable au cours de cette période, alors que le financement pour le second résultat stratégique (l'identité canadienne) doit diminuer d'environ 20 millions \$, près de la moitié en réductions des activités du programme *Promotion et appartenance Canada*. Par contre, les dépenses consacrées au troisième résultat stratégique (Sport) augmenteront beaucoup au cours des deux prochains exercices compte tenu des dépenses encourues pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains qui auront lieu à Toronto en 2015.

L'observation suivante touche les dépenses des services internes (système administratif de base du Ministère). Celles-ci devraient diminuer beaucoup en 2012-2013 (de 118 millions \$ en 2011-2012 à 88 millions \$). Cette réduction provient en partie du transfert de 12,1 millions \$ à Services partagés Canada aux fins de soutien à l'information technologique de l'organisation (courriel, réseau services d'un centre des données).

La principale question concernant le tableau concerne les compressions du Budget 2012. Même si l'information sur les compressions de 2012-2013 évaluées à 17 millions \$ nous parvient goutte à goutte (voir la section suivante), nous ne savons pas encore d'où elles proviendront en 2013-2014 (24,4 millions \$ additionnels en plus des

17,8 millions \$ de cette année) et en 2014-2015 (4,4 millions \$ additionnels à ajouter pour un total de 46,2 millions \$ de compressions permanentes).

Compressions des effectifs

Le ministère fait remarquer que les compressions du Budget 2012 entraîneront la suppression de 38 postes qui s'ajoute aux 500 postes déjà éliminés lors d'exercices de réduction du déficit interne entrepris par l'organisation. Le Ministère avait accumulé un déficit organisationnel interne d'environ 60 millions \$ depuis 2003, déficit qui est passé à 66 millions \$ à la suite de l'obligation imposée à tous les ministères de résorber les hausses du budget affecté aux salaires. De ce déficit, 40 millions \$ ont déjà été éliminés précédant le Budget 2012 dans le cadre de compressions dans les effectifs et les programmes au chapitre des dépenses internationales, des voyages, des questions de gestion et intergouvernementales et d'économies administratives internes. L'élimination de 500 postes a contribué à la réduction de 40 millions \$ (360 postes permanents et 140 postes temporaires liés aux Olympiques de Vancouver en 2010 et à l'exposition de Shanghai). 245 postes de plus seront abolis au cours des trois prochaines années afin d'effacer le reste du déficit accumulé (26 millions \$).

Le nombre des postes qui seront abolis au cours des trois prochaines années s'élève donc à 283 quand on ajoute les 38 qui résultent des dispositions du budget 2012. Au total donc, près de 800 postes auront été éliminés au sein du Ministère par suite de l'effet combiné de ces deux exercices budgétaires. Le Ministère indique qu'il a tout fait pour éliminer des postes vacants et que lors des coupes antérieures au présent budget, il a pu réaffecter tous les employés sauf trois. De plus, il estime pouvoir limiter l'impact des abolitions à venir à 175 employés et potentiellement de réduire encore davantage le nombre des personnes affectées.

Tableau 2 : ministère du Patrimoine canadien : Architecture des activités de programmes et dépenses, 2011-2011 à 2013-2014¹

Résultats stratégiques	Activités de programmes	Sous-activités de programmes	Prévisions des dépenses et dépenses prévues en millions de dollars			Dépenses prévues en millions de dollars	
			Prévisions des dépenses 2011-2012	Dépenses prévues 2012-2013	Hausse/baisse des dépenses	2013/14	2014/15
Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.	Arts	Programme Présentation des arts Canada, Programme Espaces culturels Canada, Programme national de formation dans le secteur des arts, Fonds du Canada pour l'investissement en culture, Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération	120,0	123,7	3,7 +3,1 %	123,7	121,7
	Industries culturelles	Politique de la radiodiffusion et des communications numériques, Fonds des médias du Canada, Fonds interactif du Canada, Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne, Fonds de la musique du Canada, Fonds du livre du Canada, Fonds du Canada pour les périodiques, Politique du droit d'auteur, Examen des investissements dans le secteur culturel, TV5, UNESCO	322,5	315,2	(7,3) (2,3 %)	314,2	312,3
	Patrimoine	Programme d'aide aux musées, Programme d'indemnisation des expositions itinérantes au Canada, Réseau canadien d'information sur le patrimoine, Institut canadien de conservation, Programme des biens culturels mobiliers	39,4	36,3	(3,1) (7,9 %)	36,3	36,3
Résultat stratégique total 1			481,9	475,3	(6,6) (1,4 %)	474,3	470,3
Résultat stratégique 2 : Les	Promotion et appartenance au Canada	Programme des célébrations et des commémorations, Cérémonial d'État et protocole, Expositions internationales, Programme des études canadiennes,	79,1	82,4	3,3 +4,2 %	74,3	69,5

Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.		Programme Échanges Canada, Programme Katimavik*, Les jeunes s'engagent					
	Engagement et participation communautaire	Programme des droits de la personne, Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, Programme des Autochtones	90,0	88,2	(1,8) (2,0 %)	88,2	83,5
	Langues officielles	Programme de développement des communautés de langue officielle, Programme de mise en valeur des langues officielles, Programme de coordination des langues officielles	355,0	353,3	(1,7) (0,5 %)	348,2	348,2
Résultat stratégique total 2			524,1	523,9	(0,2) (0,04 %)	510,7	501,2
Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports.	Sport	Programme d'accueil, Programme de soutien au sport, Programme d'aide aux athlètes	215,6	212,7	(2,9) (1,3 %)	322,0	389,7
Résultat stratégique total 3			215,6	212,7	(2,9) (1,3 %)	322,0	389,7
Services internes		Soutien à la gouvernance et à la gestion, Services de gestion des ressources, Services de gestion des biens	118,3	88,1	(30,2) (25,5 %)	84,9	84,9
DÉPENSES TOTALES INSCRITES DANS LE RAPPORT SUR LES PLANS ET PRIORITÉS			1339,9	1300,0	(39,9) (3,0 %)	1391,9	1446,1
COMPRESSIONS ANNONCÉES DANS LE BUDGET 2012			-	(17,8)		(42,2)	(46,2)
DÉPENSES NETTES			1339,9	1282,2	(57,7) (4,3 %)	1349,7	1399,9

Sources : Ministère du Patrimoine canadien, 2012-2013, Budget principal, Partie III : Rapport sur les plans et les priorités; Gouvernement du Canada, La prochaine phase du Plan d'action économique du Canada – des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi.

Remarque : La somme des chiffres pourrait ne pas correspondre aux totaux indiqués en raison de leur arrondissement.

*Comme il a été souligné précédemment dans l'analyse du budget, le Programme Katimavik a été aboli par le gouvernement.

DÉVELOPPEMENTS DANS LES SOUS-SECTEURS CULTURELS

La présente section examine les dépenses, les compressions et les développements clés des organisations énumérées au tableau 1 et les principaux programmes des arts et de la culture du ministère du Patrimoine canadien. Les dépenses du Ministère au titre des langues officielles, des programmes autochtones et du sport sont également analysées brièvement afin de dégager les tendances dans ces autres secteurs de programmes du Ministère.

Le tableau 3 affiche le financement des exercices 2011-2012 et 2012-2013 relatif aux subventions et aux contributions clés du ministère du Patrimoine canadien. Il indique les dépenses totales en 2011-2012 (Budget principal et Budgets supplémentaires des dépenses) et les dépenses prévues au Budget principal 2012-2013, au Budget supplémentaire A, ainsi que les compressions dans les dépenses des programmes annoncées dans le Budget 2012. *Bien que cela soit peu probable, il faut noter que des dépenses additionnelles peuvent être faites dans certains programmes par l'entremise d'autres budgets supplémentaires plus tard cette année.*

ARTS

Le programme ***Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine*** a pour objet d'offrir, dans le cadre de festivals, d'autres événements et de projets, plus d'occasions aux artistes et artisans locaux de s'engager au sein de leur collectivité [le volet des Festivals locaux²] et aux groupes locaux de célébrer l'histoire et le patrimoine de leur localité [le volet Commémorations communautaires et le volet Fonds des legs] (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Comme l'indique le tableau 3, le financement total de ce programme à 17,7 millions \$ n'a pas changé depuis 2011-2012. Ce financement n'a pas été touché (jusqu'à ce jour) par les compressions du Budget 2012.

Le financement du ***Fonds du Canada pour la présentation des arts*** (anciennement le programme Présentation des arts Canada) a très légèrement augmenté en 2012-2013, passant de 28,5 millions \$ dans le Budget principal des dépenses 2011-2012 à 28,9 millions \$. Le programme a pour objectif d'offrir aux Canadiens « un accès à des expériences artistiques professionnelles des plus variées dans leurs collectivités (...) en fournissant un financement aux organismes qui présentent des festivals artistiques ou des saisons de spectacles professionnels, ainsi qu'aux organismes qui les soutiennent » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Le Programme a été renouvelé en 2009 pour cinq ans à un niveau de financement annuel de 33,4 millions \$, dont 28,5 millions \$ en prestation de subventions et de contributions en 2011-2012 (le reste est réparti en salaires et autres dépenses d'administration). Les fonds attribués aux subventions et aux contributions ont été augmentés d'environ 500 000 \$ pour le présent exercice. Les compressions du Budget 2012 n'ont pas eu de répercussions sur le programme.

Tableau 3 : Subventions et contributions choisies du ministère du Patrimoine canadien, 2011-2012 et 2012-2013 en dollars

Subventions et contribution	2011-2012			2012-2013	
	Budget principal des dépenses	Budget supplémentaire des dépenses A, B et C	Total	Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses A ¹	Compressions annoncées à la suite du Budget 2012
Arts					
Programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	17 655 000	-	17 655 000	17 655 000	
Fonds du Canada pour la présentation des arts	28 528 682	-	28 528 682	28 972 742	

² Le ministère du Patrimoine canadien utilise le terme « volet » pour désigner les parties ou les éléments divers d'un programme.

Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	22 779 440	-	22 779 440	22 779 440	
Fonds du Canada pour l'investissement en culture	25 182 705	-	25 182 705	25 035 455	Capitales culturelles du Canada exclus – dernière année de financement
Fonds du Canada pour les espaces culturels	25 508 613	-	25 508 613	27 458 613	
Fonds interactif du Canada	10 770 684	-	10 770 684	6 346 244	exclus – dernière année de financement
Patrimoine					
Programme d'aide aux musées	15 739 964	-	15 739 964	15 739 964	
Industries culturelles					
Fonds du livre du Canada	36 666 301	-	36 666 301	36 666 301	
Fonds des médias du Canada (anciennement Fonds des nouveaux médias du Canada et Fonds canadien de télévision)	34 596 077	99 550 000	134 146 077	134 146 077	
Fonds de la musique du Canada	25 828 331	-	25 828 331	25 828 331	exclus – dernière année de financement
Fonds du Canada pour les périodiques	60 014 598	14 760 000	74 774 598	74 774 598	
Autres subventions et contributions					
Programme de célébrations et de commémorations	10 494 367	2 500 000	12 994 367	15 494 367	
Subventions et contributions aux sports	27 000 000	-	27 000 000	27 000 000	
Programme d'aide aux athlètes	146 814 464	-	000	143 815 064	
Programme de soutien du sport	19 865 000	13 445 502	146 814 464	22 395 000	
Programme d'accueil de manifestations sportives			33 310 502		
Langues officielles	111 523 131	-	111 523 131	111 523 131	
Programme d'amélioration des langues officielles	225 120 890	5000	225 125 890	225 125 890	
Programme de développement des			890		

communautés de langue officielle					
Programmes des Autochtones	29 050 771	27 665 128	56 715 899	56 250 737	

¹ Le Budget supplémentaire des dépenses A a fourni 5000 \$ de fonds additionnels au Programme de développement des communautés de langue officielle.

Sources : Gouvernement du Canada, *Budget principal des dépenses de 2012-2013, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire (A) 2012-2013 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*; Gouvernement du Canada, *Budget principal des dépenses 2011-2012, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2011-2012 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2011-2012 pour l'exercice se terminant le 31 mars*; site Web du ministère du Patrimoine canadien sur les compressions annoncées des programmes.

En 2012-2013, le financement du **Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts** (anciennement le Programme national de formation dans le secteur des arts) a été maintenu à 22,8 millions \$. Ce programme « vise à contribuer au perfectionnement de créateurs canadiens et de futurs chefs de file, sur le plan culturel, dans le secteur des arts au Canada en appuyant la formation d'artistes très prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Le programme a été renouvelé en 2009 pour cinq ans à un niveau de financement annuel de 24,1 millions \$ dont 22,8 millions \$ à l'octroi annuel de subventions et de contributions (le reste est réparti en salaires et autres dépenses d'administration). Les compressions du Budget 2012 n'ont pas eu de répercussions sur le programme.

Le **Fonds du Canada pour l'investissement en culture** a pour objet de « contribuer à la santé organisationnelle, administrative et financière des organismes artistiques et patrimoniaux » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Il comprend quatre volets. Le volet *Incitatifs aux fonds de dotation* encourage les Canadiens à contribuer aux fonds de dotation des arts en offrant un appariement des dons recueillis. Le volet *Appui limité aux organismes artistiques en situation précaire* existe « pour les rares occasions où un organisme voué aux arts professionnels fait face à une éventuelle fermeture, mais bénéficie d'un degré de soutien élevé pour la poursuite de ses activités, et possède un plan d'affaires ou de restructuration viables » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Le volet *Initiatives stratégiques* quant à lui finance « des initiatives pour aider de nombreuses organisations à diversifier leurs sources de revenus [...], à renforcer leur capacité de gestion et leurs compétences d'affaires et [aider de façon générale] à ce qu'ils soient mieux ancrés dans leur communauté » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Enfin, le volet *Capitales culturelles du Canada* « vise à reconnaître et appuyer les municipalités canadiennes qui mettent en oeuvre des activités spéciales qui mettent à profit les nombreux avantages que procurent les activités artistiques et culturelles à la vie des collectivités » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Les villes gagnantes du volet *Capitales culturelles du Canada* en 2012 ont été la région du Niagara et Calgary. **Le financement de ce programme par l'intermédiaire du Budget principal des dépenses est maintenu à environ 25 millions \$, mais il a été annoncé que le volet Capitales culturelles du Canada du Fonds du Canada pour l'investissement en culture sera éliminé à la fin de 2012-2013.**

Le financement du **Fonds du Canada pour les espaces culturels** (anciennement Espaces culturels Canada) a augmenté en 2012-2013, passant de 25,5 millions \$ en 2011-2012 à 27,5 millions \$. Ce programme vise à « améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques » et à « améliorer l'accessibilité des Canadiens et des Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques, aux collections muséales et aux expositions patrimoniales » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Ce programme a été renouvelé pour une période de 5 ans en 2009, à raison de 30 millions \$ par année. Au début, les 25,5 millions \$ du total annuel représentaient les subventions et les contributions (le reste était inscrit au compte administratif). Le montant des subventions et des contributions a été accru pour le présent exercice, de 25,5 à 27,5 millions \$. Nous avons demandé une explication pour cette augmentation des fonds disponibles et attendons une réponse.

Comme l'indiquait la CCA dans son analyse du Budget 2010, le Programme culture canadienne en ligne a été remplacé par le **Fonds interactif du Canada** afin « d'appuyer la création en ligne d'applications et de contenu culturels interactifs canadiens élaborés par les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), les Autochtones, les organisations ethnoculturels et d'autres organisations culturelles sans but lucratif » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). **Le financement de ce programme est passé de 10,8 millions \$ en 2011-2012 à 6,3 millions \$ en 2012-2013 et il a été par la suite éliminé lors du Budget 2012.**

Conseil des arts du Canada. Comme on le voit au tableau 1, le financement du Conseil des Arts du Canada n'a pas changé en 2011-2012. Le Conseil a reçu 181,8 millions \$ dans le Budget principal des dépenses 2012-2013, le même montant qu'en 2011-2012. Ce niveau de financement fait suite à l'engagement du gouvernement à ne pas réduire le financement du Conseil dans le cadre du plan d'action pour la réduction du déficit. Il continue de plus à verser 25 millions \$ de plus au Conseil des Arts du Canada pour la période 2010-2011 à 2014-2015.

Cet heureux engagement, assorti aux 25 millions \$ supplémentaires, représente le financement annuel le plus important jamais reçu par le Conseil des arts par l'entremise de crédits parlementaires. Il ne faut pas oublier par ailleurs que le Conseil des arts obtient également du financement de son fonds de dotation, qui subit certainement les contrecoups de la volatilité continue des marchés financiers et des ralentissements de l'économie. Heureusement, cela n'a pas réduit à ce jour la capacité de financement du Conseil étant donné la réserve excédentaire de ses revenus de placements accumulés au fil des ans.

Bien que le Conseil ait été grandement épargné dans le Budget 2012, il est à réviser certaines de ses priorités et a par exemple décidé d'intervenir là où le gouvernement a laissé tomber la balle. En juin dernier, le Conseil a annoncé qu'il avait ajouté 2 millions \$ au soutien aux artistes et aux organisations artistiques pour qu'ils puissent accéder aux marchés internationaux. Cela porte cet appui à 7 millions \$ pour l'exercice 2012-2013. Il était spécifié dans l'annonce que « cette augmentation fournira aux artistes de plus nombreuses occasions de renforcement de leur pratique, ce qui engagera davantage le grand public envers leurs œuvres dans le cadre d'une plus vaste série d'initiatives d'accès aux marchés. (...) L'accès au marché est un facteur crucial dans la façon dont les artistes enrichissent la vie des Canadiennes et des Canadiens. (...) Ce soutien s'inscrit dans une stratégie plus globale du Conseil qui consiste à donner aux artistes les outils dont ils ont besoin, non

seulement pour créer des œuvres, mais aussi pour joindre le plus vaste public possible avec celles-ci. »

Les principaux changements apportés au soutien à l'accès aux marchés sont :

- Un demi-million de dollars a été ajouté à l'aide à la tournée internationale pour les arts de la scène. Les fonds seront attribués aux projets recommandés par les comités de pairs évaluateurs pendant la présente année financière.
- Le niveau maximal d'aide à la tournée internationale pour les arts de la scène passera de 50 000 \$ à 75 000 \$.
- De nouvelles stratégies d'accès aux marchés seront lancées en lettres et édition, grâce à la réaffectation de ressources existantes, ainsi qu'en arts médiatiques, par des interventions ciblées afin de renforcer la concurrence dans un marché en rapide évolution. Ces stratégies ont pour objectifs de fournir à ces secteurs de nouvelles occasions d'accès aux marchés en ligne et de s'adapter aux changements technologiques qui surviennent dans chaque secteur. Plus de détails seront communiqués à ce sujet au cours des prochains mois.

En 2011-2012, le Conseil des Arts du Canada a également reçu deux transferts du ministère du Patrimoine canadien par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses B pour « soutenir des projets de coopération multilatéraux de langue française, ainsi que pour assurer la participation du Canada aux réunions de la Commission internationale du théâtre francophone » (127 000 \$) et « pour appuyer conjointement un projet de recherche sur la situation actuelle et future de présentation artistique au Canada (50 000 \$). Le Conseil a en outre transféré 20 000 \$ au ministère du Patrimoine canadien pour appuyer une recherche sur les arts.

Le tableau 1 montre que le financement du **Centre national des Arts** (CNA) dans le Budget principal des dépenses est demeuré le même à 35,6 millions \$ comparé à celui de l'année dernière. Le CNA a également reçu un transfert de 150 000 \$ du ministère du Patrimoine canadien dans le Budget supplémentaire des dépenses B de 2011-2012 à l'occasion de la réunion biennale de *Zones théâtrales*. Cependant, le **Budget 2012 comprend des compressions au CNA de 0,1 million \$ en 2012-2013 (0,3 %) atteignant 1,9 million \$ en 2014-2015 (5,3 %). On ne sait trop pour le moment quelles seront les répercussions de ces compressions sur le CNA et sur le nombre de mises à pied.**

Le financement du **Musée des beaux-arts du Canada** a diminué légèrement cette année, passant de 48,6 millions \$ dans le Budget principal des dépenses en 2011-2012 à 48,2 millions \$ pour l'exercice courant. Le Budget principal des dépenses indique que les réductions ont lieu dans les domaines des installations et des interventions directes. Le musée n'a pas été touché par les compressions du Budget 2012 conformément à l'engagement du gouvernement de ne pas sabrer dans les budgets des musées fédéraux.

Enfin, il semblerait que le gouvernement a discrètement décidé à ne pas respecter son engagement à créer des **Prix du Canada pour les arts et la créativité** (25 millions \$ dans le Budget 2009). Sorti du Budget 2009 de M. Flaherty comme un lapin tiré d'un chapeau et conçu peut-être en vue d'apaiser le secteur culturel qui suite à la suppression en 2008 des programmes *Routes commerciales* et *PromArt*, ce projet mal conçu avait été accueilli très froidement par la majorité et remis rapidement sur les tablettes par le ministre Moore, où il s'est empoûssiéré pendant trois ans avant de disparaître complètement des prévisions budgétaires.

PATRIMOINE

Bibliothèque et Archives Canada. Bibliothèque et Archives Canada a subi d'importantes compressions dans le Budget 2012 : une réduction de 3,5 millions \$ (2,7 %) en 2012-2013 pour atteindre 9,6 millions \$ (8,2 %) en in 2014-2015 (voir le tableau 1). En tenant compte de ces compressions, le financement de l'organisation à ce jour en 2012-2013 s'élève à 114,2 millions \$, par comparaison à 124 millions \$ de financement en 2011-2012 (113 \$ millions \$ dans le Budget principal des dépenses du présent exercice). Ces compressions ont attiré d'importantes critiques de la part d'activistes, d'universitaires, des musées et des Canadiens ordinaires de partout au pays, sans oublier les « funérailles du financement des archives » qui a eu lieu à Ottawa le 28 mai 2012.

À ce jour, l'organisation a annoncé l'annulation du Programme national de développement des archives, un programme de 1,7 million \$ administré par le Conseil canadien des archives qui verse ces fonds aux conseils des archives provinciaux et territoriaux, lesquels les redistribuaient par la suite à des activités d'archives locales. Le financement par l'entremise de ce programme a été essentiel au fonctionnement des conseils d'archives et à environ 800 archives d'un but à l'autre du pays. Il est loin d'être évident comment ces organisations pourront trouver une autre source de financement. **Il est à prévoir que 11 des 13 conseils des archives cesseront leurs activités et de nombreuses petites archives au pays fermeront leurs portes.**

Les compressions qui touchent directement Bibliothèque et Archives Canada (B&A) ont de profonds effets sur l'organisation lorsqu'elles sont ajoutées à celles qui les ont précédées. B&A avait déjà amorcé un processus de modernisation avant les réductions du Budget 2012. **Ce processus de modernisation entraînera l'élimination de 117 des 1 115 postes et le Budget 2012 forcera l'abolition de 83 autres. Il y aura donc 200 mises à pied au cours de ces deux processus de réduction des effectifs, ce qui représente près de 20 % du personnel de B&A).**

Tout aussi importante, la réduction du soutien de l'organisation à l'accès du public aux archives. Le personnel du service de référence sera moins nombreux et le Programme de prêts interbibliothèques a été éliminé. Le public devra dorénavant prendre rendez-vous pour déposer des demandes de référence et le nombre d'archivistes privés et de spécialistes des médias sera réduit.

Dans ces circonstances, on peut s'interroger sur la façon dont l'organisation sera en mesure de continuer à offrir un même niveau de qualité de ses services. Des observateurs ont remarqué avec qu'il est ironique que le même gouvernement qui consacre des millions à célébrer la Guerre de 1812 ou à mener des recherches en vue de retrouver les épaves de l'expédition de John Franklin s'abstient de l'appui aux chercheurs de l'histoire du Canada de demain, ajoutant les compressions à Bibliothèque et Archives Canada à l'abolition du recensement détaillé obligatoire. Peut-être peut-on trouver espoir dans le fait que lors de son témoignage devant le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes le 28 mai 2012, le ministre James Moore a souligné qu'il annoncera bientôt de nouvelles initiatives à l'appui des archives et des bibliothèques au Canada. La CCA surveillera le communiqué sur cette question et donnera d'autres nouvelles au fur et à mesure de leur disponibilité.

Dans le Budget principal des dépenses de cette année, il est souligné que Bibliothèque et Archives Canada a reçu 9 millions \$ supplémentaires « pour la transformation de l'édifice situé à Gatineau (Québec) par l'installation pour l'entreposage de collections avec rayonnages à haute densité » et une diminution de 3,6 millions \$ pour le transfert à Services partagés Canada pour « des services de technologie de l'information, y compris les courriels, le centre de données et les services de réseau ». L'organisation recevra également un transfert de 222 902 \$ en 2012-2013 du Budget supplémentaire des dépenses pour « l'acquisition et la préservation de longs métrages canadiens ». En 2011-2012, B&A Canada a aussi reçu deux transferts par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses : 446 000 \$ du Ministère du Patrimoine canadien, également pour l'acquisition et la préservation de longs métrages canadiens et 121 000 \$ pour défrayer des « coûts associés au transfert de la garde des installations pour la préservation des films sur support de nitrate ».

Le financement du **Programme d'aide aux musées** (PAM) prévu dans le Budget principal des dépenses de cette année est demeuré le même à 15,7 millions \$. Ce programme de fonds aux musées canadiens et aux organisations connexes « appuie les établissements et les travailleurs du patrimoine dans le but de préserver et de présenter des collections patrimoniales » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Malgré le maintien de son niveau de financement, ce programme n'a reçu aucune augmentation depuis 1982 et a donc été considérablement diminué par l'inflation. Comme l'a souligné l'Association canadienne des musées dans son mémoire au Comité des finances en 2011, le niveau de financement du programme a été en fait réduit de 18 millions \$ à son niveau actuel, et c'est un peu moins de 6 millions \$ qui est destiné au financement direct aux institutions. En 2001, à la suite d'une analyse de l'Association canadienne des musées, le programme devrait recevoir 30 millions \$ en dollars de 1982 seulement pour compenser à l'inflation.

Le gouvernement a en outre haussé la limite d'indemnisation du *Programme d'indemnisation des expositions itinérantes*, passant de 1,5 à 3 milliards \$, une initiative grandement appréciée par les musées et les galeries à organiser des expositions d'importance.

La construction du **Musée canadien des droits de la personne**, le premier musée national situé à l'extérieur de la Région de la capitale nationale (à Winnipeg), devrait être terminée en 2012 (voir www.humanrightsmuseum.ca). Ce projet de 351 millions \$ est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba, la ville de Winnipeg, le Forks North Portage Partnership et le secteur privé. Le musée a pour mandat « d'explorer le thème des droits de la personne en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ». (*Loi sur les Musées*).

Le dernier versement du gouvernement fédéral (10 millions \$ sur 100 millions \$) pour la construction du projet a été effectué en 2011-2012. La conclusion du financement d'immobilisation par le gouvernement et la nécessité de rajuster les niveaux de financement opérationnel conformément à la date d'achèvement prévue du musée expliquent la réduction du niveau de financement du musée dans le Budget principal des dépenses du présent exercice : de 31,7 millions \$ en 2011-2012 à 10 millions \$ en 2012-2013 (voir le tableau 1). Les fonds versés en 2012-2013 sont répartis de la façon suivante : 2 millions \$ à des activités particulières, 5,1 millions au contenu et au programme et enfin 2,8 millions \$ à la gérance et à la gestion intégrée. Conformément à l'engagement du gouvernement de maintenir le financement des musées canadiens, le Musée canadien des droits de la personne n'a pas été touché par les compressions de 2012.

Le financement du **Musée canadien des civilisations** a diminué légèrement dans le Budget principal des dépenses du présent exercice, passant de 63,4 millions \$ en 2011-2012 à 62,5 millions \$ en 2012-2013 (voir tableau 1). Le Budget principal des dépenses indique que cette réduction provient principalement de la diminution des fonds prévus au Budget 2008 pour affronter les « problèmes d'exploitation et d'infrastructure ». En 2011-2012, le musée a reçu une somme additionnelle de 665 000 \$ du Budget supplémentaire des dépenses B destinés à « la commémoration du 200^e anniversaire de la Guerre de 1812 ». Le Budget principal des dépenses 2012-2013 verse à l'organisation 115 000 \$ supplémentaires pour cet événement. Le gouvernement s'étant engagé à ne pas inclure les musées fédéraux dans son plan d'action pour la réduction du déficit du Budget 2012, le musée n'a donc subi aucune compression.

Le **Musée canadien de l'immigration au Quai 21** a pour mission « d'explorer le thème de l'immigration au Canada en vue d'accroître la compréhension du public à l'égard des expériences vécues par les immigrants au moment de leur arrivée au Canada, du rôle essentiel que l'immigration a joué dans le développement du Canada et de la contribution des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie canadiens » (*Loi sur les musées*). Fondé en 2011-2012, le musée a reçu 10 millions \$ du Budget principal des dépenses de cette année. Cette somme est identique à celle de l'an dernier.

Le financement du **Musée canadien de la nature** a augmenté chaque année dans le Budget principal des dépenses, de 28,6 millions \$ en 2011-2012 à 33,1 millions \$ en 2012-2013. Le Budget principal des dépenses de 2012-2013 signale que cette hausse provient de fonds affectés à l'organisation prévus au Budget 2008 pour « régler les problèmes d'exploitation et d'infrastructure ». Le musée a été épargné par les compressions budgétaires dans le plan d'action pour la réduction du déficit.

Le financement du **Musée des sciences et de la technologie du Canada** est demeuré stable à environ 29 millions \$ dans le Budget principal des dépenses de 2012-2013 (voir le tableau 1). Ce budget prévoit une faible diminution (de 29 millions \$ en 2011-2012 à 28,9 millions \$ en 2012-2013) en raison d'une réduction du financement prévue au Budget 2008 pour « régler les problèmes d'exploitation et d'infrastructure ». À l'instar des autres musées fédéraux, l'organisation n'a pas été touchée par les compressions du Budget 2012.

INDUSTRIES CULTURELLES

Radiodiffusion, production audiovisuelle et nouveaux médias

Fonds des médias du Canada. Le Fonds des médias du Canada réunit l'ancien Fonds canadien de télévision (FCT) et le Fonds des nouveaux médias du Canada (FNMC). Les 100 millions \$ de contribution annuelle versés au FCT (inchangés depuis 1996) sont maintenant intégrés au budget de base du Ministère et, dans son ensemble, le gouvernement s'est engagé envers ce programme pour un financement récurrent à la hauteur de 135 millions \$. Réuni aux 275 millions \$ versés par les distributeurs de services par câble et par satellite (mandatés par le CRTC), le total cumulé de financement dépasse les 400 millions \$. Comme il a été signalé plus haut, le Fonds, créé au milieu des années 1990, n'a augmenté que par suite des contributions des opérateurs de services de câble et de satellite.

Canadian Broadcasting Corporation/Radio-Canada. Cette société d'État a été frappée durement par le plan d'action pour la réduction du déficit. Elle a subi des compressions s'élevant à 27,8 millions \$ en 2012-2013 (2,6 %) et qui atteindront 115 millions \$ en 2014-2015 (10,7 %). Un fonds spécial de programmation de 60 millions \$ annuel que la CBC/Radio-Canada avait obtenu a été inclus en permanence à sa base de financement et compris dans le calcul des compressions de 10 % des crédits parlementaires totaux. **Compte tenu des dépenses que la Société a déjà planifiées pour la modernisation de ses opérations et d'un nombre de « nouveaux coûts inévitables » (location, taxes, droits, augmentations), la CBC/Radio-Canada doit surmonter des « pressions financières » de plus de 200 millions \$ au cours des trois prochaines années** (site Web de la CBC/Radio-Canada), **ce qui représente 17,6% de ses crédits parlementaires de l'exercice 2011-2012.**

Cette mesure porte un dur coup à l'organisme, surtout si l'on considère l'impact de la décision du CRTC de mettre fin au *Fonds pour l'amélioration de la production locale* obtenu par les opérateurs de services par câble et par satellite qui ajoutait annuellement environ 40 millions \$ de fonds supplémentaires à la CBC/Radio-Canada. Dans un communiqué de presse du 18 juillet 2012 suivant la décision du CRTC, la CBC/Radio-Canada a déclaré qu'il s'agissait d'un « financement important que la Société ne pourra remplacer par d'autres sources, étant donné les réductions de 115 millions \$ de ses crédits parlementaires ».

Alors que la CBC/Radio-Canada reste toujours engagée à son Plan stratégique 2015, elle a dû réduire ses projets et devra éliminer 650 équivalents temps plein (ETP, soit 650 postes à temps plein) en trois ans : 256 à la CBC, 243 à Radio-Canada et 151 aux services administratifs. Pour l'exercice 2012-2013 à lui seul, il aura 215 suppressions de postes à la CBC, 153 à Radio-Canada et 105 aux services administratifs (473 ETP).

Les effets sur la programmation sont déjà manifestes. La CBC augmentera les reprises, retardera le lancement de plusieurs expansions de la radio locale; réduira la programmation radiophonique (p. ex., la réduction des enregistrements de musique en direct, l'annulation de l'émission radio *Dispatches* et l'élimination des dramatiques à Radio One); retardera la création d'un canal numérique pour enfants et annulera le Fonds interculturel qui défraie le coût de certaines émissions. L'organisation fermera également plusieurs bureaux internationaux (dont Nairobi et Rio de Janeiro) et elle a soumis une demande au CRTC pour diffuser de la publicité sur Radio 2. De plus, l'organisation réduit son unité de documentation interne (18 postes ont déjà été éliminés) et envisage de recourir à la production

indépendante de documentaires pour remplir sa programmation dans ce secteur. À ce jour, il semblerait que les émissions Zone Doc et Nature of Things ne seront pas touchées.

À Radio-Canada, il n'y aura pas de nouvelles expansions du service local, les plans d'un canal numérique de télévision sur les sports ont été abandonnés, un plus petit nombre d'émissions de télévision sera produit, la programmation radiophonique sera réduite (p.ex., la Première chaîne n'aura plus de programmation de nuit et une demande a été faite au CRTC d'autoriser l'insertion de commandites sur la chaîne radiophonique Espace musique.), les bibliothèques de musique régionales seront fermées et le nombre et le budget « d'événements d'envergure qui rassemblent les Canadiens » (p.ex., *La semaine des correspondants à Radio-Canada*) seront réduits. Les documentaires sont également frappés. Le nombre d'émissions de Zone doc passera de 18 à 12 cette année.

Comme l'illustre le tableau 1, l'Office national du film (ONF) et Téléfilm Canada étaient également dans le collimateur du Budget 2012. Les deux organisations subiront des compressions de 10 % d'ici 2014-2015, ce qui représente une réduction de 6,7 millions \$ sur un budget de 66,8 millions \$ pour l'ONF et de 10,6 millions \$ sur un budget de 105,7 millions \$ pour Téléfilm Canada.

Dans le cas de l'ONF, les répercussions sont les suivantes : fermeture de salles de visionnement et de cinémas à Montréal et à Toronto; élimination de subventions et de contributions à des festivals et à des événements (le soutien à la coproduction de films est maintenu); réductions du cadre de son soutien aux productions indépendantes en français et en anglais de 30 % et baisse de son budget de production de 1 %; élimination de certains postes dans les bureaux régionaux et rationalisation des espaces à bureaux. Bien que l'organisation réaffecte des employés lorsque la chose est possible, 77 postes (à temps plein et à temps partiel) seront abolis. Trois postes de producteurs (à Montréal, Toronto et Vancouver) et 30 autres à la Médiathèque de Toronto. Plus positivement, 12 nouveaux postes seront créés à la suite de processus de réorganisation.

Chez **Téléfilm**, l'organisation subira des compressions de 1,7 million \$ dans les programmes et de 1 million \$ dans l'administration en 2012-2013. Le budget du Programme pour le long-métrage documentaire sera particulièrement touché, étant réduit de 50 %, passant de 1 million \$ à 500 000 \$. Cependant, le 6 août dernier, Téléfilm Canada et le Groupe de fonds Rogers ont annoncé un partenariat avec l'Office national du film du Canada dans le Programme pour le long-métrage documentaire. À la suite de cette entente, le budget du programme sera rétabli à 1,5 million \$ annuellement, chaque partenaire déboursant 500 000 \$. Le financement du développement sera réduit de 700 000 \$: 150 000 \$ en ne renouvelant pas le programme de soutien aux coproductions avec des pays francophones et en coupant 550 000 \$ au développement général. Le soutien à la formation sera également amputé de 500 000 \$.

En ce qui a trait aux répercussions sur le personnel, l'organisation a déjà révisé ses programmes en prévision des compressions; elle a par conséquent gelé l'embauche d'employés permanents l'an dernier. Des 16 postes abolis cette année, 11 étaient déjà vacants ou remplis par des employés temporaires. Dans l'ensemble, 30 postes ont été abolis ces trois dernières années.

La CCA gardera l'oeil sur d'autres développements à la CBC/Radio-Canada, à l'ONF et à Téléfilm.

Édition

Édition du livre. Le *Fonds du livre du Canada* (anciennement le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition) a pour principal objectif « d'assurer l'accès à des livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Le Programme comprend deux volets : soutien aux éditeurs (financement des maisons d'édition détenues et contrôlées par des intérêts canadiens et promotion des livres d'auteurs canadiens) et soutien aux organisations et aux associations (pour appuyer la commercialisation et la promotion des livres d'auteurs canadiens et pour renforcer les capacités de l'industrie). Le programme a été renouvelé pour cinq ans en 2009 et n'a pas été touché par les compressions du Budget 2012. Le financement du Fonds du livre du Canada est demeuré à 36,7 millions \$.

Édition de périodiques. Le *Fonds du Canada pour les périodiques* (anciennement le Fonds du Canada pour les magazines et le Programme d'aide aux publications) offre « une aide financière à des magazines imprimés, des journaux non quotidiens et des périodiques numériques canadiens pour leur permettre de surmonter les désavantages du marché et continuer à publier le contenu que les lecteurs canadiens veulent lire » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Le Fonds comprend trois volets : *Aide financière aux éditeurs* de magazines et de journaux non quotidiens canadiens, *Innovation commerciale* pour soutenir les publications à faible ou à moyen tirage imprimées et en ligne et *Initiatives collectives* pour financer les associations afin de renforcer la viabilité de l'industrie. Le financement total du *Fonds du Canada pour les périodiques* demeure au même niveau en 2012-2013, soit 75 millions \$. Ce programme n'a pas été touché par les compressions du Budget 2012.

Enregistrement sonore

Le *Fonds de musique du Canada* a subi des compressions conformément au plan d'action pour la réduction du déficit : le fonds du volet *Aide aux créateurs* a été éliminé. Ce programme de 1 million \$ était géré par la SOCAN et appuyait les auteurs-compositeurs, les compositeurs et les paroliers dans leur création et leur connaissance des affaires par l'entremise du financement d'organisations musicales sans but lucratif. Les organisations qui bénéficiaient de ce fonds sont l'Association des auteurs-compositeurs canadiens (260 000 \$), la SPACQ (230 000 \$), la Screen Composers Guild of Canada (172 000 \$) et le Centre de musique canadienne (160 000 \$). Les conséquences de ces compressions sont désastreuses. Pour certaines organisations, le fonds fédéral constituait un pourcentage important de leur budget.

Les volets restant du *Fonds de musique Canada* poursuivent les trois principaux objectifs de la Politique canadienne de l'enregistrement sonore (renforcement des capacités, amélioration de l'accès et extension des capacités). Ils sont demeurés inchangés, notamment le volet *Nouvelles œuvres musicales* (pour offrir aux créateurs et aux entrepreneurs la chance de produire et de promouvoir les enregistrements canadiens et perfectionner leur art), le volet *Initiatives collectives* (pour aider au développement et à la commercialisation des talents canadiens), le volet *Entrepreneurs de la musique* (pour financer les entrepreneurs en musique et les organisations de services nationaux dans l'industrie de la musique pour la renforcer) et le volet Souvenir de la musique canadienne (pour contribuer à la préservation des œuvres musicales. En 2009, le fonds a été renouvelé pour cinq ans au niveau annuel de 28,1 millions \$, dont 25,8 millions \$ en subventions et en contributions (le reste est consacré aux salaires et autres dépenses administratives). **À la**

suite de l'abolition du volet *Aide aux créateurs*, le reste des fonds de ce programme consacrés aux subventions et aux contributions s'élève à 24,8 millions \$ en 2012-2013.

AUTRES DÉPENSES

Le **Programme des célébrations et commémorations** fournit de l'aide financière à une gamme d'organismes admissibles (organismes non gouvernementaux, communautaires, caritatifs et privés, administrations municipales, écoles et conseils scolaires) pour l'organisation d'événements communautaires au cours de la période « Le Canada en fête! », du 21 juin au 1^{er} juillet. Le financement de ce programme s'élève cette année à 15,5 millions \$, une augmentation totale des dépenses en comparaison à 13 millions \$ en 2011-2012. L'augmentation tient probablement à l'élargissement de la disponibilité du programme en 2012 pour commémorer le Jubilé de diamants de la reine (7,5 millions \$) et le 200^e anniversaire de la Guerre de 1812 (28 millions \$). À ce dernier chapitre, il vaut la peine de remarquer que, selon un sondage mené par le ministère de la Défense nationale, plus de la moitié des Canadiens ne manifeste aucun intérêt à célébrer cette guerre.

Sport. Aucune compression dans le budget des sports n'a été prévue dans le plan d'action pour la réduction du déficit, le gouvernement s'étant engagé à ne pas couper les fonds accordés aux sports. Le financement du **Programme d'aide aux athlètes**, qui vient en aide aux athlètes pour améliorer leur rendement dans les compétitions internationales, est demeuré stable à 27 millions de dollars.

Le **Programme de soutien au sport** qui appuie financièrement les organismes nationaux de sport, les organisations de service multisports et les organisations actives dans divers secteurs prioritaires a reçu 143,8 millions \$ en 2012-2013, une légère diminution (146,8 millions \$) par comparaison aux fonds versés l'année précédente. Le **Programme d'accueil de manifestations sportives**, qui soutient les « organisations de sport en les aidant à accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales » au Canada (site Web du ministère du Patrimoine canadien), a reçu 22,4 millions \$ dans le Budget principal des dépenses du présent exercice, une diminution par comparaison aux fonds versés l'année précédente (33,3 millions \$). Cette compression provient des fonds supplémentaires reçus en 2011-2012 à l'occasion des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto (le programme a reçu 13,4 millions \$ du Budget supplémentaire des dépenses à cette fin).

Langues officielles. Les dépenses qui visent à promouvoir les langues officielles au Canada et à soutenir les communautés minoritaires d'une langue officielle n'ont pas changé dans le Budget principal des dépenses de cette année. Le financement du programme **Mise en valeur des langues officielles**, «qui vise à favoriser chez les Canadiens une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique» (site Web du ministère du Patrimoine canadien), s'élève à 111,5 millions \$. Le **Programme développement des communautés de langue officielle**, qui soutient les communautés de langue officielle minoritaire pour leur offrir « l'accès, dans leur langue, aux services et aux infrastructures communautaires dont elles ont besoin pour se développer et s'épanouir » (site Web du ministère du Patrimoine canadien), a reçu 225 millions \$ dans le Budget principal des dépenses de cette année. Le programme a obtenu 5 000 \$ du Budget supplémentaire des dépenses en 2011-2012 pour la «Gaspesian Memories Collection».

Programmes autochtones. Le **Programme des Autochtones** vise à soutenir la participation et la culture des Autochtones à la société canadienne. Les dépenses totales au titre de ce programme en 2011-2012 s'élevaient à 56,7 millions \$ de dollars (le programme avait reçu 27,7 millions \$ au Budget supplémentaire des dépenses B de 2011-2012 versés

au programme *Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone* et *l'Initiative des langues autochtones*). Le ministère du Patrimoine canadien souligne que 38,6 millions \$ de la somme totale seront transférés à Affaires indiennes et du Nord canadien dans le cadre de changements apportés à l'appareil gouvernemental en 2012-2013. Les fonds transférés aident les centres d'amitié autochtone, les connexions culturelles de la jeunesse autochtone et Jeunesse Canada au travail pour la jeunesse autochtone urbaine.

DIVERS :
AUTRES DÉVELOPPEMENTS TOUCHANT LE SECTEUR CULTUREL

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le gouvernement a répété à maintes reprises que personne ne devait considérer avoir droit à du financement sur la seule base que cela a été le cas historiquement. Cela a entre autres été le cas de la Conférence canadienne des arts (CCA), qui a perdu le financement reçu depuis 37 ans, ainsi que de la Coalition pour la diversité culturelle, qui recevait le sien depuis plus d'une dizaine d'années. Bien que le gouvernement n'ait fourni aucune explication dans le cas de la CCA, il a déclaré dans le cas de la Coalition « le Canada a fait preuve d'un grand leadership lors de l'adoption de la Convention sur la diversité culturelle de l'UNESCO. Cette convention a été ratifiée. Maintenant, on a décidé d'éliminer ce programme. »

Fonds pour l'amélioration de la programmation locale du CRTC. Dans un revirement regrettable, le CRTC a décidé d'éliminer le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) qui accordait son aide à la programmation locale des stations de télévision en dehors des marchés métropolitains. Le programme d'environ 100 millions \$, financé par les contributions obligatoires des entreprises de télévision par câble et par satellite, avait été créé en 2008 pour combler l'insuffisance des revenus publicitaires en raison du ralentissement économique. Le FAPL sera supprimé graduellement d'ici la fin août 2014 et les contributions seront réduites graduellement à la fin de cette période. Comme il a été souligné précédemment, cette décision frappera durement CBC/Radio-Canada en particulier qui, contrairement à la plupart des diffuseurs privés, consacrait ces fonds à améliorer la programmation locale, surtout dans le secteur des nouvelles et de l'information.

Statistique Canada. Des compressions supplémentaires à Statistique Canada (33,9 millions \$ d'ici à 2014-2015) forceront la mise à pied de nombreux employés. Plus de 2 300 d'entre eux (60 % des effectifs) recevront l'avis que leur poste est en danger à la suite de l'élimination finale de 270 postes. Ces dernières années, les compressions ont eu des répercussions sérieuses sur l'organisation. Les réductions causées par les compressions du Budget 2008 ont été pour la plupart épongées dans le cadre d'une restructuration interne et d'améliorations de l'efficacité. L'an dernier, l'agence, à l'instar des autres agences et ministères, a dû adopter des mesures pour affronter trois années d'inflation sur les biens et des services et les augmentations salariales. Et à la réduction de 33,9 millions \$ annoncée dans le budget de 2012-2013, il faut ajouter aux conséquences sur l'agence les compressions imposées aux ministères qui sont ces principaux clients (y compris Patrimoine canadien) qui, au moyen du recouvrement des coûts, ont contribué pour 20 % à son budget..

Le statistiques culturelles à Statistiques Canada ont connu un lent déclin, surtout depuis les compressions du milieu des années 1990. Cette chute s'est accélérée au cours des six dernières années au point que la Division de la culture, qui il y a peine cinq ans, employait plus de 20 personnes, est maintenant complètement disparue lors de la dernière ronde de compressions. Les trois derniers spécialistes de l'agence ont été affectés à d'autres secteurs et cette expertise n'existe plus. La restructuration interne a transféré la responsabilité des sondages sur la culture à la Division des industries de service et il n'est pas exagéré de dire

qu'ils sont à risque. Certains sondages utiles comme ceux menés auprès d'auditeurs de la radio et de la télévision, et maintenant celui sur les dépenses des gouvernements en culture ont déjà été abandonnés, privant le secteur culturel d'importants outils d'analyse. La décision de mettre fin au formulaire de recensement détaillé ne peut qu'affecter l'information disponible au secteur culturel, au gouvernement et à la société en général quant à l'élaboration et l'évaluation à faire des politiques et programmes culturels.

L'agence a déjà annoncé que la collecte et le rapport de plusieurs indicateurs économiques disparaîtront elle a déjà signalé que le survol économique mensuel du pays sera davantage limité. Selon plusieurs économistes et chercheurs, ces compressions ne peuvent être appliquées sans nuire à la collecte des données.

Du côté des bonnes nouvelles, Patrimoine canadien confirme que le projet d'un Compte satellite destiné aux statistiques culturelles a été épargné, mais il peut quand même être touché par les effets des compressions au sein de Statistique Canada. Le Compte satellite pour la culture (CSC) est un cadre comptable en développement depuis quelques années déjà dont le but est de mesurer l'impact des industries culturelles, des arts, du patrimoine et du sport sur l'économie canadienne (e.g. une évaluation crédible de leur contribution au produit intérieur brut, le nombre d'emplois, le commerce, etc.) et de permettre de les comparer aux autres industries ou activités (e.g. le tourisme). Un des objectifs clés du CSC est de pouvoir mesurer un « PIB culturel » qui diffère des mesures antérieures sur le PIB des industries culturelles. Le PIB culturel est la mesure de toutes les industries dans l'économie qui couvre leur production résultant d'activités culturelles. Le projet est financé par le Ministère du Patrimoine canadien et des partenaires externes, le travail étant réalisé par Statistique Canada. Il reste à voir quelles décisions futures prendra le gouvernement concernant ce projet important pour les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine.

Patrimoine. Bien que le gouvernement ait souligné à traits gras qu'il n'avait pas imposé de compressions aux musées nationaux et qu'il avait amélioré la limite des indemnités au Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes, le budget 2012 n'en a pas moins été sévère à l'endroit du patrimoine. Le cas de Bibliothèque et Archives Canada a été abordé précédemment, mais ce n'est pas le seul.

De sévères compressions ont été imposées à Parcs Canada : 6 millions \$ en 2012-2013, pour atteindre 29,2 millions \$ en 2014-2015. Ces réductions auront des conséquences sur l'accès à notre patrimoine naturel et historique. Transférée de la juridiction de Patrimoine canadien à celle d'Environnement Canada il y a quelques années, l'agence est responsable des sites historiques nationaux, par exemple le Canal Rideau à Ottawa, désigné comme site patrimonial mondial par l'UNESCO.

Le gouvernement avance le fait que plusieurs de nos parcs nationaux ne reçoivent pas assez de visiteurs pour justifier le fait que 1 689 postes à Parcs Canada ont été déclarés « à risque ». Par souci d'économies, l'agence modifie le statut des employés demeurés en poste de temps plein en travail saisonnier à temps partiel. Certains parcs comme celui des [Forges de St-Maurice](#) ont déjà annoncé la suppression des tours guidés et une saison plus courte. Même, un des joyaux de Parcs Canada, la Forteresse de Louisbourg, n'a pas été épargnée.

Annexe

Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis, Total du Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses A, B et C pour l'exercice 2011-2012, en millions de dollars

Organisation ¹	Budget principal des dépenses 2011-2012	Budget supplémentaire des dépenses A 2011-2012		Budget supplémentaire des dépenses B 2011-2012		Budget supplémentaire des dépenses C 2011-2012		Dépenses totale 2011-2012 ²
		Transferts	Crédits	Transferts	Crédits	Transferts	Crédits	
Ministère du Patrimoine canadien	1143,3	-	-	(1,2)	165,9	(1,0)	-	1 336,7
Conseil canadien des arts	181,8	-	-	0,2	-	-	-	181,9
CBC/Société Radio-Canada	1074,3	-	-	-	60,0	-	-	1134,3
Bibliothèque et Archives Canada	113,0	-	-	0,4	-	0,1	-	124,0
Centre national des arts	35,6	-	-	0,2	-	-	-	35,8
Musée des beaux-arts du Canada	48,6	-	-	-	-	-	-	48,9
Musée canadien des civilisations	63,4	-	-	-	0,7	-	-	64,2
Musée canadien des droits de la personne	31,7	-	-	-	-	-	-	31,7
Musée canadien de l'immigration au Quai 21	-	-	10,0	-	-	-	-	10,0
Musée canadien de la nature	28,6	-	-	-	-	-	-	28,6
Musée des sciences et de la technologie du Canada	29,0	-	-	-	-	-	-	29,3
Office national du film du Canada	66,8	-	-	-	-	-	-	68,1
Téléfilm Canada	105,7	-	-	-	-	-	-	105,7
TOTAL	2921,8	-³	10,0	-³	226,6	-³	0,0	3199,2

Remarques :

¹Ces organismes produisent aussi des recettes annuelles.

²Les totaux de chaque organisme peuvent différer de la somme du Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses à cause du financement additionnel reçu à titre de report et de l'inclusion des fonds reçus pour les dépenses admissibles au titre de la rémunération et des conventions collectives,

³Les transferts totaux ne sont pas fournis étant donné que certaines de ces dépenses représentent les transferts d'un organisme à un autre à l'intérieur du Ministère ou représentent les transferts qui entrent au ministère du Patrimoine canadien ou qui en sortent pour les programmes dans des secteurs autres que ceux qui sont traités dans la présente Analyse budgétaire (voir la discussion à la Section II pour les détails des transferts).

Sources : Gouvernement du Canada, *Budget principal des dépenses 2010-2011, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses*, Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2010-2011 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011*.